

GAZOLE NON ROUTIER (GNR) AU 1^{ER} JANVIER 2011

L'essentiel

A compter du 1^{er} Janvier 2011, la réglementation imposera une teneur en soufre maximale des carburants diesel de 10mg/kg. De ce fait, le FOD ne sera plus utilisable comme carburant pour les matériels de Travaux Publics, il sera remplacé par un Gazole Non Routier (GNR).

Le FOD sera alors réservé pour les installations de combustion comme ceci est déjà le cas dans une majorité des pays d'Europe.

Ce qu'il faut savoir et comprendre :

Ce Gazole Non Routier (GNR) aura les caractéristiques techniques et normatives du Gazole Routier :

- Son taux de soufre sera de 10 mg/kg contre 1000 mg/kg pour le FOD actuel.
- Il sera conforme à la norme EN590 (idem gazole) et par conséquent conforme aux préconisations des constructeurs en matière de carburant ce qui n'était pas le cas du FOD.
- Son indice de cétane sera supérieur à 51 (l'indice de cétane du FOD est de 40).
- Il aura une coloration en rouge, à l'identique du FOD.
- Il semble qu'il bénéficierait d'une fiscalité identique au FOD (arrêté et décisions administratives à l'étude).
- Il sera conforme en matière d'utilisation aux nouvelles motorisations Stage 3B* arrivant sur le marché à partir de 2011 et compatible avec les anciennes motorisations.
- Il contiendra environ 7% de biocarburants comme le gazole, contrairement au FOD qui n'en contient pas.
- Il aura une tenue au froid identique au Gazole.

*TIER (Time Implementation Emission Regulation) → en Europe : STAGE 3B

Contact : dtr3@fntp.fr

TEXTES DE REFERENCE :

LE GAZOLE

1) Le Gazole et le FOD

La consommation actuelle du Gazole en France est d'environ 33 M de m³. La consommation actuelle du FOD en France est d'environ 16 M de m³. Le changement de carburant va déplacer 4M de m³ du FOD vers le Gazole.

Notre production de Gazole est déjà déficitaire de 12 M de m³ à ce jour, ce changement de carburant va donc augmenter le déficit de production et les importations, ce qui pourrait conduire à une augmentation à terme, des prix des produits.

1) Les motorisations

Les nouvelles motorisations STAGE 3B seront commercialisées à compter du 1er Janvier 2011, elles seront incompatibles avec le FOD (ancien carburant).

Par contre les anciens moteurs seront compatibles avec le nouveau carburant Gazole Non Routier.

Ces motorisations interviendront sur les moteurs de plus de 175CV (130kW), les engins fabriqués avant le 1er Janvier 2011 pourront être vendus dans la CE au maximum 2 ans plus tard.

Une période FLEX (« flexibilité ») permettra aux constructeurs de continuer la production des matériels STAGE 3A pendant une période de transition à raison de 20% de la moyenne des ventes des 5 dernières années dans chaque catégorie.

2) La mise en place de la distribution

A ce jour, la date d'entrée administrative sur le marché prévue de ces nouveaux carburants est fixée au 1^{er} Janvier 2011, un délai de 12 mois sera nécessaire pour la mise en place d'une distribution complète.

Le nouveau produit est miscible avec le FOD et est de la même couleur.

Il n'y aura donc aucun problème pour passer en livraison d'un produit à l'autre, d'autant plus qu'une tolérance sur la teneur en soufre est prévue dans la période de transition.

3) Précautions

- Attention à la teneur en soufre dans les nouveaux moteurs surtout dans la période de transition du FOD au GNR **particulièrement en livraison chantier.**
- Attention aux citernes de stockage et aux réservoirs à carburant FOD, le nouveau produit GNR contenant des biocarburants, il aura un pouvoir détergeant important. **Il serait prudent de procéder à un nettoyage préalable des cuves de stockage et de transport** afin d'éviter une pollution importante des circuits lors de la première utilisation.
- Cas particuliers des centrales d'enrobage : ce produit contient des biocarburants. Pour l'instant aucun test en chaudière n'est validé. Ceci peut éventuellement poser un problème pour le stockage et l'utilisation sur les centrales. Dans ce cas, il conviendra de prévoir un double stockage FOD pour chaudière et GNR pour chargeuse.

